

CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

En ce début 2022, les mesures prises pour lutter contre le coronavirus sont levées petit à petit. La vie reprend gentiment un cours normal. On a l'impression de voir poindre la lumière au bout du tunnel. La joie de voir la situation se détendre fait cependant rapidement place à la peur, la révolte et l'incompréhension : sur ordre du président russe Vladimir Poutine, le 24 février 2022, la Russie envahit l'Ukraine. A l'heure où les réseaux sociaux relaient l'information à une vitesse inconnue encore il y a une décennie, nouvelles et fausses informations se mêlent et s'entremêlent parfois. Les réfugiés se déplacent en Ukraine et, par vagues, quittent leur pays pour les pays voisins. Quelques-uns sont déjà arrivés en Suisse, au Pays-d'Enhaut aussi.

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 29 mars 2022

Après deux ans de pandémie durant lesquelles toutes nos habitudes ont été chamboulées, M. François Margot, président, a le plaisir d'accueillir les unes et les autres à la première séance de conseil de l'année. Il salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux, non sans souligner la joie qu'il y a à se retrouver à l'Hôtel de Ville.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-cinq conseillers ; M^{me} et MM. Alexandre Fivat, Guillaume Lenoir, Laurence Marmillod, Christophe Moinat et Alexandre Mottier sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 01/2022 – Demande de crédit pour la réfection de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif (EC-EU) – Secteur Centre du Village
6. Préavis N° 02/2022 – Demande de crédit pour la réfection du Pont « Rose-Marie » à La Tine
7. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2021, reçu le 15 mars par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure. Et ce après que M^{me} Dorothée

Ramel a fait remarquer une coquille au deuxième paragraphe de la dernière page, concernant la forêt du Brochet à La Tine, qui a été faussement rebaptisée forêt du Bochet...

3. Correspondance et communications du bureau

Le président informe que le bureau n'a pas reçu de correspondance. Il y a des excuses d'ordre professionnel et des malades. Faisant partie de l'équipe de bénévoles engagés aux côtés des réfugiés ukrainiens, M^{me} Laurence Marmillod précise dans son message qu'elle sera absente au présent conseil. Elle s'est en effet portée volontaire pour s'occuper d'un groupe de la petite enfance et doit participer à une réunion importante ce même soir à 20h.

Suite à un échange avec la secrétaire, il a été jugé opportun de donner quelques explications à propos du bureau électoral cantonal, qui procède au dépouillement lors des élections ou votations cantonales, communales ou fédérales. M. François Margot rappelle que le responsable en est le président du Conseil communal. Les scrutateurs sont, quant à eux, désignés par le bureau du conseil. Chacune leur tour, par ordre alphabétique, les personnes inscrites au rôle des électeurs de la commune de Rossinière sont ainsi convoquées. Selon la loi sur l'exercice des droits politiques en vigueur dans notre canton, elles *sont tenues d'accepter leur désignation, sauf juste motif* (LEDP art. 13, al. 3). Lors de l'établissement annuel de la liste, il est tenu compte de l'âge et de la situation familiale des unes et des autres, les Pétrolets les plus âgés jouissant d'une « retraite » bien méritée. Par ailleurs, les membres du conseil et de la Municipalité, déjà engagés dans la vie communale, en sont dispensés. Les personnes concernées sont convoquées en début d'année et, quelques temps avant la date fatidique, reçoivent une lettre leur rappelant leur devoir.

De même, le bureau du conseil nomme les commissions ad hoc, composées au minimum de trois membres, ainsi que de suppléantes ou suppléants. Au vu de l'objet du préavis, les conseillères et conseillers sont choisis en fonction de leurs compétences particulières. Le but étant de former une commission d'étude aussi diverse que possible. Une fois par an, environ, chacune et chacun a donc l'opportunité de faire partie d'une commission. C'est l'occasion d'en apprendre un peu plus sur le fonctionnement ; de rencontrer la Municipalité ; de découvrir l'objet en question ; de discuter des enjeux du préavis étudié.

4. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, salue chacune et chacun au nom de la Municipalité. Il souligne la joie qu'il y a à se retrouver dans la salle de l'Hôtel de Ville, après des mois de pandémie. Attaché à l'histoire de notre commune, il explique pourquoi nous nous y réunissons. Cet hôtel construit en 1645 par les Bernois, outre l'auberge, a accueilli à l'époque la première administration du village. Bien plus récemment, avant que les bureaux communaux ne soient installés en-dessus du collège, y siégeait la Municipalité. Ainsi, lorsqu'il a été rénové (2008-2009), il a été décidé de conserver sa dimension publique. Il a alors retrouvé son clocheton et la salle de l'étage, accueillant entre autres les séances du Conseil communal, a été agrandie. Notre syndic fait remarquer qu'une armoire-vitrine, offerte par la Société d'Abbaye, vient d'être installée au fond de ladite salle. On peut y admirer le drapeau de la société qui, bientôt, sera rejoint par celui de la Société de Jeunesse, une manière de nous rappeler nos sociétés locales. Il relève alors la chance que nous avons de pouvoir nous réunir démocratiquement,

alors qu'à moins de 2000 kilomètres de chez nous, c'est la guerre, car la Russie a envahi l'Ukraine.

Il y a à nouveau du changement au sein du personnel de voirie : M. Jérôme Robadey, qui donnait par ailleurs entière satisfaction, a renoncé à son poste durant sa période d'essai, après s'être vu proposer l'emploi de ses rêves. Un nouvel employé vient d'être engagé pour compléter l'équipe, en la personne de M. Fabien Rancoule de Château-d'Ex.

En ce qui concerne le Plan d'affectation communal (PAcom, anciennement PGA), il informe que la synthèse cantonale de l'examen préalable est arrivée. Les remarques sont positives. Néanmoins, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles directives cantonales sur la normalisation des données de l'aménagement du territoire (NORMAT 2), le Canton exige deux études complémentaires : l'une quant à la dimension de l'espace réservé aux eaux et l'autre quant au traitement des dangers naturels. Etudes qui prendront du temps et impacteront vraisemblablement le budget d'investissement prévu. Le cas échéant, lors d'un prochain conseil, la Municipalité présentera un préavis portant sur les coûts supplémentaires.

Le projet CARoss, quant à lui, est en bonne voie. En début d'année s'est terminée la phase 1, qui comportait des collaborations avec l'institut IBOIS de l'EPFL, afin de développer des systèmes constructifs novateurs et durables exploitant des ressources locales. Dans le cadre de l'extension du chauffage à distance, le CARoss devrait héberger la future centrale énergétique à bois de dernière génération, produisant de la chaleur et de l'électricité. La nouvelle société en charge des infrastructures énergétiques à Rossinière, InfraRoss SA, a ainsi décidé de poursuivre les collaborations avec l'EPFL. Le professeur Yves Weinand, directeur de l'IBOIS, est actuellement en train de finaliser le projet d'ouvrage comprenant la centrale. Il sera mis prochainement à l'enquête publique.

Le 4 mai prochain, enfin, marquera le début de l'étude d'une fusion des communes de Château-d'Ex et de Rossinière. Les Municipalités rencontreront M. Laurent Curchod, alias « M. Fusion », qui leur présentera le processus dans le détail et proposera la mise sur pied de diverses commissions. Ponctuellement, la Municipalité de Rougemont sera invitée à prendre part aux discussions.

On s'active, au niveau des communes, pour accueillir au mieux les migrants d'Ukraine au Pays-d'Enhaut. M^{me} Catherine Pilet, municipale, signale que l'heure est à la recherche de solutions pour accueillir les petits enfants dans les garderies, qu'ils soient damounais ou ukrainiens. Un travail de réseau est en route, afin de trouver des réponses adaptées à chacun. A noter que l'accueil scolaire des enfants est du ressort cantonal.

M. Antoine Martin, municipal, communique que les coupes de bois hivernales à La Sauta et au Brochet sont terminées.

Il donne ensuite quelques chiffres concernant les déchets produits l'an dernier dans la commune : 3,5 tonnes de déchets GastroVert et 40 tonnes de déchets ménagers.

5. Préavis n° 01/2022 : Demande de crédit pour la conduite d'eau potable et la mise en séparatif (EC-EU) – Secteur Centre du Village

Du rapport de la commission, lu par M^{me} Fabienne Ziörjen, il ressort que le tronçon de conduite d'eau situé sous la route cantonale est en très mauvais état.

Plusieurs interventions, dont la dernière en septembre 2021, ont déjà été nécessaires. C'est l'une des plus anciennes conduites du village et il devient nécessaire de la changer. Le changement de tracé de la conduite évitera tous les désagréments liés à des travaux effectués sur une route cantonale bien fréquentée, notamment la pose de feux de circulation, et il n'entraînera pas de surcoûts.

Les propriétaires concernés par le déplacement de leur vanne d'entrée d'eau, suite à la modification du tracé de la conduite, ont été contactés. Cela ne leur pose pas de problème particulier.

Les 50 000 francs planifiés pour le transfert des prises particulières sont demandés, car la pose des vannes d'arrivée d'eau dans les maisons est à la charge de la Commune.

M. Karnstädt fait part du fait qu'il y aura probablement, dans un futur proche, d'autres investissements assez conséquents à faire concernant les conduites d'eau, notamment sur celle de la Cergnette.

D'autre part, M. Karnstädt informe qu'une bonne partie de la mise en séparatif eaux claires – eaux usées dans le secteur du village a déjà été faite. Il y a encore quelques secteurs à faire, dont celui près duquel la demande de changement de la conduite d'eau susmentionnée a été faite. Il est donc judicieux de profiter de la fouille qui sera faite, afin de procéder à la mise en séparatif et peut-être également d'y faire passer les conduites du chauffage à distance, car le projet CARoss semble avancer. En ce qui concerne la mise en séparatif, c'est une obligation, mais le Canton n'entre pas en matière pour une aide financière ; c'est à la charge des communes.

Il faut noter que les travaux de génie civil (fouille) sont planifiés deux fois, pour la conduite d'eau et pour le séparatif. M. Karnstädt explique que c'est voulu, afin d'avoir une marge de manœuvre. En effet, avec la crise du covid et maintenant la guerre en Ukraine, le prix des matériaux et d'autres choses peut-être risquent de prendre l'ascenseur.

La commission tient à signaler que les prix figurant dans le préavis datent de 2014 et ne sont donc pas au goût du jour. M. Karnstädt dit que, mis à part les prix des matériaux, cela n'a pas beaucoup évolué. Les prix mentionnés sont ceux estimés par les bureaux d'étude. La commission espère que la mise en concurrence des entreprises de la région permettra d'obtenir des prix concurrentiels.

Comme il a été mentionné qu'il y aurait bientôt d'autres travaux du même type à effectuer sur les infrastructures, M. Marc Michault demande si, sur le plan financier, il y aurait un intérêt à les regrouper et à demander un plus grand crédit.

M. Alain Karnstädt, municipal, répond qu'une réflexion a été menée dans ce sens. Il en ressort qu'en faisant une plus grande demande de crédit, on se péjore financièrement. Et, il ne faut pas oublier que, outre le réseau d'eau, il y a d'autres projets dans la commune.

M. Jean-Pierre Neff précise encore que nous sommes limités par le plafond d'endettement.

Ayant constaté une erreur dans le crédit d'investissement soumis à l'approbation du conseil, la Municipalité propose un amendement au préavis présenté, portant ainsi ledit crédit à 380 000 francs, au lieu des 350 000 initialement demandés. M. Jean-Pierre Neff explique alors que la demande de crédit doit être faite sur l'entier de la somme, même si l'on reçoit une subvention. Il peut en effet arriver qu'elle soit versée quelques mois plus tard. En l'occurrence, le montant de la subvention n'avait pas été pris en compte lors du calcul du crédit.

Se référant aux chiffres datant de 2014, comme indiqué dans le rapport de la commission, M. André Schopfer demande si, à l'avenir, lors de telles demandes, il serait possible d'avoir des chiffres plus récents.

M. Jean-Pierre Neff répond que les valeurs ont été actualisées. Puis M. Alain Karnstädt indique que le bureau d'ingénieur qui s'occupe du réseau d'eau a chiffré l'augmentation, depuis 2014, à 15 %. Pour le préavis, les chiffres de 2014 ont donc été adaptés en conséquence.

Après ces quelques précisions, le conseil accepte l'amendement de la Municipalité à l'unanimité, puis, par vingt-trois voix et une abstention, le préavis amendé, tel que présenté, selon la proposition de la commission.

S'en suivent des remerciements de M. Alain Karnstädt, qui souligne encore l'importance du crédit accordé pour notre réseau d'eau.

6. Préavis n° 01/2022 : Demande de crédit pour la réfection du Pont « Rose-Marie » à La Tine

La commission chargée d'étudier le préavis s'est réunie sur le terrain à La Tine, afin de constater concrètement l'état actuel de l'ouvrage nécessitant des travaux de réfection. Du rapport lu par M^{me} Céline Rohrbasser, il ressort que :

Le mur côté culée sud penche dangereusement. Il est aussi constaté l'effritement intérieur des murs, dû aux passages des véhicules larges qui, à l'avenir ne pourront plus l'emprunter, car il est déjà limité à 3 tonnes et 2 mètres.

Au vu de l'ampleur et des contraintes de la mise en œuvre de l'ouvrage, cela fait déjà plusieurs années que ce pont inquiète certains habitants, conseillers communaux, et de ce fait, la Municipalité.

Après avoir fait plusieurs demandes de soutien auprès de certaines instances, elle a pu obtenir de la Confédération un taux de subvention maximum à hauteur de 45 %.

Le projet de réfection des murs se fera en quatre étapes, afin de pouvoir échelonner les travaux, en rapport avec les finances et les priorités de la commune aussi.

En effet, comme mentionné dans le préavis, la première partie des travaux concernera la culée sud, dont l'état actuel semble très critique. Elle nécessite donc une demande de crédit qui ne permet pas à la commune de bénéficier d'un retour de péréquation.

Concernant les prochaines étapes, celles-ci pourraient être en partie mises au budget du ménage communal et ainsi bénéficier de ce retour de péréquation.

La commission propose donc d'accorder un crédit d'investissement de 212 000 francs pour la réfection du pont « Rose-Marie » ; d'autoriser l'ouverture d'un crédit de construction auprès d'une banque de la région ; d'accepter le financement tel que présenté.

M^{me} Céline Rohrbasser précise encore qu'il n'est pas tout à fait juste de dire que la demande de crédit ne permet pas à la commune de bénéficier d'un retour de péréquation. Il aurait été plus juste de dire que le retour de péréquation serait minime.

Les membres présents acceptent alors le préavis tel que présenté, par vingt-trois voix et une abstention.

Heureux et soulagé, M. Alain Karnstädt remercie chaleureusement l'assemblée.

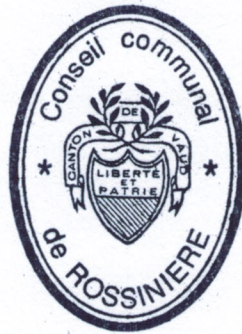
7. Divers et propositions individuelles

M^{me} Isabelle Henchoz Cretegy mentionne deux soirées. La première, le 6A7 du jeudi 7 avril, avec la présentation de la démarche zéro déchet. La seconde, le vendredi 1^{er} avril au Riche-mont. Il y sera présenté le SEL, Système d'Echange Local, qui permet à ses adhérents d'échanger des services ou des biens en créant du lien social.

M. François Margot informe que des familles ukrainiennes sont arrivées au Pays-d'Enhaut. La salle de paroisse de Rossinière servira probablement de point de ralliement pour les femmes et les enfants, quelques journées ou demi-journées par semaine. La parole n'étant plus demandée, il clôt le conseil un peu avant 21h15.

Le Président

F. Margot



La Secrétaire

M. Buri